

L'apprentissage interculturel dans les écoles de la Fédération Wallonie- Bruxelles aujourd'hui

Par "apprentissage interculturel", nous entendons le développement des compétences interculturelles, c'est-à-dire la capacité à mobiliser et à déployer les attitudes, compétences et connaissances pertinentes pour interagir efficacement et de manière appropriée dans différentes situations interculturelles.

Les premiers pas vers l'introduction de l'éducation interculturelle à l'école ont été posés en 1977 avec le programme [Ouverture aux langues et aux cultures](#) qui a été conçu pour offrir une éducation plus inclusive aux élèves issus de l'immigration, en prenant en compte leur langue et leur culture d'origine et en faisant la promotion de la diversité.

Ensuite, depuis 1997, le [décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement](#) énonce clairement dans son article 6 que l'enseignement doit entre autres avoir pour objectif de "préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures".

En vue de renforcer l'éducation à la citoyenneté, un nouveau [décret de 2007](#) stipule que les écoles doivent organiser des activités interdisciplinaires s'inscrivant dans la perspective d'une éducation pour une citoyenneté responsable et active.

Plus récemment, en 2015, [le décret relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté mondiale](#) est un nouveau pas vers plus d'éducation interculturelle à l'école. Le décret prévoit l'organisation d'une heure obligatoire de ce nouveau cours dans les écoles des réseaux officiel et libre non confessionnel et une obligation du réseau libre confessionnel à adapter ses programmes pour qu'ils répondent aux exigences du décret. Les professeurs qui veulent être nommés pour donner ce nouveau cours ont la possibilité de se former et devront l'être obligatoirement d'ici septembre 2020. Ce cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté fait partie de la formation obligatoire, il intervient donc dans la certification de la réussite de l'élève à chaque étape de son cursus.

[Le pacte pour un Enseignement d'Excellence](#) souligne lui aussi l'importance de l'éducation interculturelle à l'école. Une de ses approches stratégiques est de promouvoir la mixité sociale dans les écoles. Et un des moyens d'y parvenir est la valorisation de la diversité culturelle. Le Pacte recommande donc le développement des compétences interculturelles par trois moyens: la formation initiale des enseignants, l'intégration progressive de ces compétences dans les nouveaux programmes de cours et le développement du cours d'Éducation à la philosophie et citoyenneté.

En conclusion, même si les documents officiels ne mentionnent pas explicitement les termes "apprentissage interculturel", une variété de mesures ont été adoptées pour combattre la discrimination et développer l'ouverture à l'autre.

La mobilité individuelle des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles aujourd'hui

La Fédération Wallonie-Bruxelles permet la mobilité individuelle des élèves, à travers le [programme Expedis](#) dont le cadre est défini par la circulaire du même nom. Ce programme concerne les élèves à partir de 15 ans et autorise un séjour à l'étranger de 1 mois à une année scolaire complète. L'objectif de cette expérience de mobilité n'est pas juste d'initier l'élève à la langue de la communauté d'accueil, mais aussi de stimuler sa découverte d'une culture différente et la rencontre d'autres réalités sociales et familiales.

Dans la pratique, il est très difficile de rencontrer toutes les conditions émises en raison des différents systèmes d'éducation présent dans les différents pays d'accueil et du manque de reconnaissance des compétences "non académiques". Par ailleurs, le programme Expedis reste peu connu, tant parmi les élèves et leurs parents, qu'au sein des écoles elles-mêmes. Les informations concernant le programme sont publiques, mais le programme en lui-même est peu visible et n'est pas promotionné par le Ministère de l'Enseignement. Peu de professeurs sont conscients de l'existence de ce programme et encore moins se sentent habilités à le valoriser, notamment par manque d'outils pour ce faire.

Recommandations politiques sur la manière de promouvoir le développement des compétences interculturelles à l'école.

Programmes scolaires

- Le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ne concerne pas tous les réseaux d'enseignement et ne fait partie de la formation obligatoire dans le réseau officiel qu'à raison d'une heure par semaine. Le cours devrait être renforcé et faire partie du tronc commun pour tous les élèves de tous les réseaux d'enseignement.

Internationalisation des écoles

- Faciliter et encourager la participation des élèves à des programmes éducatifs de mobilité internationale.
- Encourager et soutenir la mobilité internationale des enseignants pour leur donner l'opportunité de développer leurs propres compétences interculturelles et pour enrichir leurs pratiques pédagogiques
- Apporter un soutien financier aux échanges et à la mobilité des jeunes avec moins d'opportunités
- Encourager l'intégration de professeurs étrangers dans les écoles secondaires, étendre le programme OLC
- Aider les écoles qui accueillent des étudiants d'échange internationaux
- Soutenir les écoles qui participent à des programmes d'échange de classes et à des projets internationaux via eTwinning par exemple.
- Augmenter le nombre d'écoles qui organisent des classes DASPA

- Créer une fonction d'assistant de direction chargé du suivi des projets internationaux de l'école pour soutenir la mobilité des élèves et des professeurs, le développement de partenariats stratégiques avec des écoles à l'étranger et l'accueil de professeurs et d'élèves étrangers.

Mobilité individuelle à long terme

Le dispositif Expedis actuel est trop rigide et représente un fardeau administratif énorme pour les écoles et les organisations accréditées, sans réel résultat probant (trop peu de participants). Trop peu de jeunes osent tenter l'année complète à l'étranger tant les risques de non reconnaissance sont importants. Une nouvelle loi devrait donc:

- Promouvoir la mobilité dans les faits et pas uniquement en théorie en se basant sur le principe de reconnaissance sociale de la période d'étude à l'étranger et sur l'appréciation des différents systèmes scolaires
- Prévoir la rédaction d'un contrat pédagogique entre l'élève et l'école d'envoi, qui reconnaisse l'acquisition de compétences transversales et la valeur des activités d'éducation non formelle auxquelles les étudiants prennent part grâce aux organismes accrédités encadrant les programmes de mobilité.
- Reconnaître la valeur de la préparation et des activités informelles de réflexion et de débriefing qui font partie des programmes éducatifs de mobilité, et pas uniquement le temps effectif passé sur les bancs de l'école à l'étranger.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'origine du programme Expedis, devrait en faire davantage la promotion auprès des écoles, des enseignants et des élèves. La mobilité en cours de programme scolaire devrait non seulement être possible, comme c'est le cas aujourd'hui, mais aussi encouragée, facilitée, valorisée et reconnue.

Formation des professeurs

Depuis 2001 a été mis en place dans les hautes écoles le cours intitulé "Approche théorique et pratique de la diversité culturelle" auquel on a ajouté depuis 2005 "et de la dimension de genre". Ce cours permet certes d'inclure l'apprentissage interculturel au sein de la formation des enseignants mais les ressources étant principalement basées sur les méthodes d'éducation non formelle, il apparaît ambitieux de croire que les quelques 30h généralement dédiées à l'organisation de ce cours puissent réellement préparer les futurs enseignants à la diversité culturelle, a fortiori lorsque la question du genre s'est ajoutée à la question de la diversité. Pourtant, comme l'intitulé l'indique, l'approche ne doit pas rester d'ordre uniquement théorique, mais également pratique. Les méthodes actives et les expériences de mobilité ont donc toute leur place au sein de cette approche.

Par ailleurs, il nous apparaît essentiel de promouvoir la mobilité des futurs enseignants dans leur processus de formation et de les préparer à cette mobilité. En effet, pour être à même de former ses élèves et développer leurs compétences, il est important que le professeur ait lui-même développé cette compétence, qu'il ne peut avoir développée qu'en vivant lui-même des expériences interculturelles.